

NOMINATION DE RAYMONDE SAINT-GERMAIN POUR UN DEUXIÈME MANDAT CONSÉCUTIF

Québec, le 9 juin 2011 – Les membres de l'Assemblée nationale ont désigné aujourd'hui, à l'unanimité, madame Raymonde Saint-Germain à titre de protectrice du citoyen pour un deuxième mandat consécutif de cinq ans.

Madame Saint-Germain est protectrice du citoyen depuis avril 2006. Son arrivée a coïncidé avec l'élargissement des responsabilités de l'institution qui, depuis lors, accueille et traite en dernier recours les plaintes des citoyens à l'égard du réseau de la santé et des services sociaux.

« Je remercie les parlementaires qui m'ont accordé leur confiance. Je leur réitère ma détermination, et celle de mon équipe, à continuer d'agir en médiateur juste et impartial afin de trouver les meilleures solutions aux problématiques auxquelles sont confrontés les citoyens dans leurs relations avec les services publics », a affirmé Raymonde Saint-Germain.

Au cours de son premier mandat, la protectrice du citoyen a réalisé d'importants rapports spéciaux : Pour des services mieux adaptés aux personnes incarcérées qui éprouvent un problème de santé mentale, La procédure d'enquête appliquée au Québec lors d'incidents impliquant des policiers, Les services gouvernementaux destinés aux enfants présentant un trouble envahissant du développement et La gestion de la crise de la listériose associée aux fromages québécois.

« Régler pour un citoyen, régler pour tous les citoyens, chaque fois que la solution peut avoir un effet collectif », voilà à quoi s'emploie quotidiennement l'équipe dirigée par Raymonde Saint-Germain. C'est pourquoi, au-delà du traitement individuel des plaintes, elle met en œuvre des actions préventives, notamment auprès des parlementaires, de même que des enquêtes systémiques. La protectrice du citoyen est d'ailleurs intervenue en recommandant des modifications à une cinquantaine de projets de loi ou de règlement depuis 2006.

Ses recommandations, qu'elles concernent l'administration publique ou le réseau de la santé et des services sociaux, sont toujours basées sur la recherche de l'équilibre entre la prestation de services de qualité et l'utilisation responsable des fonds publics. Préoccupée par le sort des plus vulnérables de notre société, la protectrice du citoyen accorde une

attention particulière à la considération qu'ont les services publics pour ces citoyens et à leurs efforts pour les comprendre et s'adapter à leur situation.

Raymonde Saint-Germain est deuxième vice-présidente de l'Association des ombudsmans et médiateurs de la Francophonie (AOMF) depuis septembre 2009. Elle a reçu, en juin 2009, le Prix Orange décerné par l'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec, pour son initiative de mener une enquête systémique sur les atteintes aux droits des personnes hospitalisées en psychiatrie.

Le Protecteur du citoyen compte 132 employés à temps complet répartis dans ses bureaux de Québec et Montréal. Il reçoit chaque année plus de 20 000 demandes de citoyens, de groupes de citoyens ou d'entreprises dont la moitié, en moyenne, conduit à des enquêtes.

La compétence du Protecteur du citoyen s'exerce sur tous les ministères qui relèvent du gouvernement du Québec et sur tout organisme dont le personnel est nommé suivant la Loi sur la fonction publique. Dans le secteur de la santé et des services sociaux, il agit généralement en deuxième recours, après l'intervention du commissaire aux plaintes et à la qualité des services de l'établissement ou de la région visés. Quarante-deux ministères et organismes et plusieurs centaines d'instances du réseau de la santé et des services sociaux sont assujettis à sa compétence d'intervention.

-30-

Source : Le Protecteur du citoyen

Renseignements :

Joanne Trudel, directrice des communications

418 644-0510

joanne.trudel@protecteurducitoyen.qc.ca

www.protecteurducitoyen.qc.ca